

Prime d'intéressement

En IdF, **seulement 17,35% des collègues ont touché l'entièreté de la prime dite « d'intéressement »**. Rappelons que son montant variait en fonction de l'atteinte d'objectifs régionaux. Ensuite, elle était proratisée au temps de travail (temps partiel, arrêt de travail).

Un peu plus de 17% des agents d'IdF ont donc obtenu 329,59 euros brut. 46% des collègues ont obtenu moins de 300 euros. Et dire que cette prime devait compenser l'absence d'augmentation de salaire en 2020...

Les 300 euros ont vite été engloutis par l'inflation !

Et rebolote pour l'année prochaine : un nouvel accord est signé pour une prime soumise à l'atteinte d'objectifs et proratisée au temps de travail.

Ce que nous voulons ce sont des augmentations de salaires au moins égale à l'inflation ! **11% pour les collègues de droit privé, 20% pour les collègues de droit public !**

Sur AVS, la direction s'engage

Suite à la motion des agent.e.s des agences Audiovisuel spectacle, réuni.e.s à l'initiative de la CGT et du SNU, la direction (DT/DTD) a débarqué illico sur les sites pour rencontrer les collègues.

Des engagements ont été pris : renfort de RM, de conseillers, analyse de la qualité de l'air à AVS Technicien.ne.s, reprise des ateliers etc.

Si nous dénonçons la mobilisation d'un prestataire externe en co-animation des ateliers alors que les collègues ont largement les compétences pour les animer, nous serons vigilants quant à la tenue des engagements en matière de recrutements. Qui doivent se faire en CDI, cela va sans dire !

Décès de notre collègue d'Ivry suite au Covid

En avril 2020 est décédé du Covid un de nos collègues Référent métier. Présent en agence dans les premiers jours du confinement, il a été cas contact d'autres collègues ayant contracté la maladie. Il est malheureusement décédé deux semaines plus tard.

Alors qu'il devait effectuer deux à trois heures de transports par jour, à une période où il n'y avait pas de masques, et que l'essentiel de son temps était consacré à Pôle emploi (temps de trajet ou temps de travail), la direction régionale refuse de faire une déclaration d'accident du travail.

Nous dénonçons le fait que Pôle emploi se constitue juge et partie, alors que c'est à la Sécurité sociale de statuer sur le fondement ou non de la déclaration d'accident de travail.

Malgré 38 ans de bons et loyaux services à l'Assedic puis à Pôle emploi, notre collègue n'aura bénéficié d'aucune reconnaissance dans la gestion de son décès par l'établissement. Nos pensées vont à sa famille.

L'unanimité des représentant.e.s du personnel demandent à la direction de revoir sa copie et d'effectuer la déclaration d'accident de travail.

Point RH

Encore une fois, le point saute. Programmé en fin de séance, après des débats houleux sur d'autres sujets, nous n'avons pas le temps de le traiter.

La direction nous a quand même donné un (maigre) dossier avec des informations lapidaires.

Le taux de CDD est à 11,74% en IdF. Il atteint 15,58% dans le 93 et si on ajoute à cela nos collègues PEC et en service civique, on atteint **29,55% d'agents en situation de précarité** pour recevoir les usager.e.s.

Pendant ce temps-là le **nombre de CDI baisse**.

Mais la direction trouve quand même **700.000€** pour payer des heures supplémentaires. Cela équivaut à une vingtaine de postes de conseillers en début de carrière qui auraient pu être embauchés !



Journée de convivialité : Et on ose se plaindre ?

On est mauvaise langue. Bien sûr que la direction pense à notre bien être ! Au mois de juin, on a droit à une journée de fermeture au public pour une journée de « convivialité ». Pour l'occasion, la direction octroie un budget de 20 euros par agent, soit 180000 euros ! Toutes les propositions sont possibles : bowling, sorties, etc. De quoi oublier pendant 7h30 (pas plus et certainement plutôt moins) les bas salaires, les attentes, les indus, le CRI, les portefeuilles qui débordent, l'accueil, les tensions, la détresse des usager.e.s, l'ESI, la Zla, la suppression de 12 postes en GLO, la restructuration de la CSP, le pourrissement d'AVS, la souffrance des collègues, la mise en concurrence, le jour de carence des droits publics, la peur de l'avenir avec France Travail....

Message important : contrairement à ce qui peut être dit dans certaines agences, cette journée n'est pas obligatoire !

Vos élu.E.s CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala

Brigitte Meyer

Marie Saint Leger

Jean François Fabre

Francine Royon

Sophie Laloz

Guy Olharan

Sarah Guercif

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Guy.olharan@pole-emploi.fr

Sarah.querCIF@pole-emploi.fr



Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>